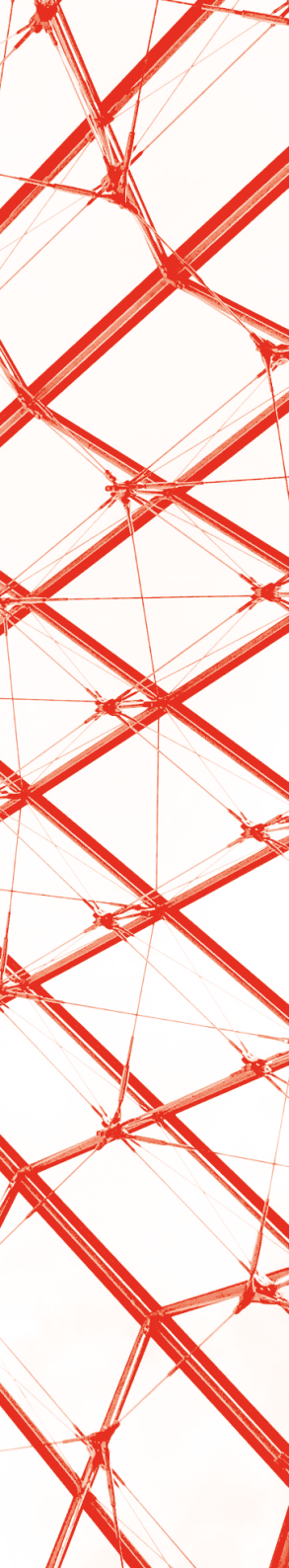




# **L'IMPACT DES RÉFORMES DE LA FONCTION PUBLIQUE SUR LE RÔLE ET LA PLACE DE L'ENCADREMENT**

**Mardi 26 juin 2018, de 13h30 à 17h30**

**Bourse du travail de Paris**  
**Salle GRANDE CROIZAT**  
3, rue du Château d'eau  
75010 Paris



En l'absence de consultation citoyenne sur ces sujets pourtant fondamentaux, la CGT (Fédération des Services Publics-UFMICT-UFSE-UGICT) entend ouvrir ces débats à l'espace public et en exposer les différents aspects à travers l'organisation de tables rondes le mardi 26 juin 2018 auxquelles participeront divers acteurs de la société civile (DGCCRF, INDECOSA, etc). L'ensemble des travailleurs sont invités à participer à cet événement et à s'exprimer sur les sujets suivants :

***Table ronde n°1 Réformes et conséquences : quels impacts pour l'encadrement et pour les administrés ?***

En quoi les réformes successives ont changé la nature des missions de l'encadrement et ont été néfastes et dangereuses tant pour les administrés que pour les consommateurs ? Quelles sont les actions possibles pour l'encadrement ?

**Hélène Guerra** - secrétaire nationale de la CGT Finances publiques-activités cadres.

**Stephen Kerckhove** - délégué général d'Agir pour l'environnement

**Jean-Jacques Neyhousser** - militant du syndicat CGT de la DGCCRF et militant à INDECOSA-CGT.

**Yves Richez** - Directeur d'hôpital.

***Table ronde n°2 : Nouvelles doctrines d'emploi et New Public Management***

Quelle alternative pour l'encadrement à l'imposition du New Public Management ? De la formation à l'exercice des missions, quelles sont les propositions de la CGT ?

**Laurent Laporte** - secrétaire général de l'UFMICT CGT.

**Marie-José Kotlicki** - co-secrétaire générale de l'Ugict-CGT.

**Jan Martin** - magistrat administratif.

***Table ronde n°3 : Garanties d'emploi et d'exercice des missions : quels besoins d'amélioration du statut général aujourd'hui ?***

Doit-on développer des droits et obligations spécifiques pour les cadres et plus globalement les métiers de l'encadrement dans un contexte de réformes successives et de transformation des missions ?

**Anicet Le Pors** - ancien ministre de la Fonction publique.

**Jean-Marc Canon** - secrétaire général de l'UFSE CGT.

Parmi les nombreux chantiers engagés par le gouvernement s'annonce la réforme de la Fonction publique et plus globalement des services publics.

Si le flou sur son contenu exact est sciemment entretenu, son ambition est néanmoins limpide: accélérer la révision générale des services publics (RGPP) débutée en 2007 suivi par la Modernisation de l'action publique (MAP) en 2012 au travers, aujourd'hui d'«Action publique 2022».

En contradiction avec l'image forgée par les éléments de langage de l'exécutif qui voudrait dépeindre une évolution inéluctable, guidée par un pragmatisme comptable, idéologiquement neutre et dénuée de toute doctrine, les évolutions structurelles proposées jusqu'ici relèvent à l'inverse de motivations pleinement idéologiques.

En effet, l'évolution de ce pilier majeur du modèle social français que constitue le service public est lourde de sens et interroge légitimement la notion de service public et plus encore le modèle de société.

Les derniers scandales financiers, environnementaux et sanitaires (ex: Lactalis) ont récemment rappelé l'utilité des organismes publics pour l'intérêt collectif et illustré leur efficacité, à condition que ceux-ci puissent disposer de moyens en cohérence avec leurs missions.

Or, ce sujet pourtant central et de santé publique est totalement absent

du débat: la mise en scène de ces réformes sous les attraits d'une évolution inéluctable sans autre alternative crédible possible, se prévaut d'un progressisme et assimile toute forme de contestation à un immobilisme monolithique, confisque insidieusement, pour l'instant, le débat citoyen<sup>3</sup> et positionne l'encadrement dans un rôle d'exécution.

Les interrogations des agents de la fonction publique eux-mêmes quant aux conséquences professionnelles de cette réforme sont tout autant éludées alors que leurs inquiétudes sont bien palpables

Pourtant, ils éprouvent déjà les premiers effets de la RGPP, de la MAP (transfert de certaines missions régaliennes à des organismes privés, introduction d'un management soumis aux seuls objectifs et indicateurs chiffrés disqualifiant de fait les critères d'appréciation qualitative du service rendu, reporting permanent, perte de sens du travail, etc.) devraient avoir légitimement voix au chapitre.

La transposition de «recettes» managériales issues du secteur privé à la fonction publique interpelle particulièrement notamment à l'aune des trajectoires d'organisations auparavant publiques les ayant expérimentées (EdF, France Télécom, etc.).

Vecteurs et à la fois victimes, les ICTAM sont particulièrement en première ligne des paradoxes de ce management prescriptif.

<sup>3</sup>«Propageant la plus grande confusion entre rentabilité à des fins particulières et efficacité au bénéfice de tous, le gouvernement français veut délégitimer un peu plus l'État social, qui fut pourtant gage d'émancipation pour de nombreuses générations». (Le Monde Diplomatique, Anicet Le Pors, avril 2018)

# INSCRIPTION

## UGICT.CGT.FR/26JUN

**POUR PLUS D'INFORMATIONS :**

Contacter Estelle Piernas : [epiernas@ufse.cgt.fr](mailto:epiernas@ufse.cgt.fr)

